

#### COMMUNES ENTRANT DANS LE DISPOSITIF

Beaupouyet
Beauronne
Bourgnac
Bourrou
Breuilh
Cendrieux
Chalagnac

Creyssenssac et Pissot

Douzillac Echourgnac

Chantérac

Eglise neuve de Vergt Evaurande et Gardedeuil

Fouleix Grignols

Grun-Bordas Jaure

Lacropte Le Pizou

Léguillac de l'Auche

Les Lèches Limeuil

Manzac sur Vern

Ménesplet

Montpon-Ménestérol\*

Montrem Moulin Neuf

Mussidan\*

Neuvic sur l'Isle

Paunat

Saint Amand de Vergt

Saint Aquilin

Saint Astier\* Saint Barthélémy de Bellegarde

Saint Etienne de Puycorbier Saint Front de Pradoux

Saint Germain du Salembre Saint Jean d'Ataux

Saint Laurent des Hommes

Saint Léon sur l'Isle Saint Louis en Isle

Saint Maime de Péreyrol Saint Martial d'Artenset

Saint Martin l'Astier

Saint Médard de Mussidan

Saint Michel de Double Saint Michel de Villadeix

Saint Paul de Serre

Saint Sauveur Lalande

Saint Séverin d'Estissac Sainte-Alvère-Saint-Laurent, les

Bâtons

Salon Sourzac

Trémolat Vallereuil

Vergt\*

Veyrines de Vergt

\*En complément des aides de l'ANAH, ces 4 communes accordent des aides financières sous conditions.









# A DUI S'ADRESSER ?

### PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD



98 bis, avenue du Général de Gaulle 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS

téléphone: 05 53 35 13 53

mail: habitat@pays-isle-perigord.com

# PERMANENCES

#### NEUVIC

Mairie, 1er jeudi du mois

> De 9h30 à 12h

VERGT

Mairie, 1er vendredi du mois > De 9h30 à 12h

MUSSIDAN

Mairie, 2ème jeudi du mois > De 9h30 à 12h

MONTPON-MENESTEROL

Mairie, 3ème jeudi du mois > De 9h30 à 12h

SAINT ASTIER

Centre Culturel la Fabrique,

4ème jeudi du mois > De 9h30 à 12h

SAINTE ALVÈRE

Mairie, 1er lundi du mois

> Sur rendez-vous

#### PROGRAMME PERMIS PAR LE SOUTIEN FINANCIER DE :



















PROGRAMME "DPAH"\*

FRRITOIRE

Pays de L'ISLE

04









\*OPAH : CPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIGRATION CE L'HABITAT.





# INTERVENTIONS NATURE DES TRAVAUX

## DES AIDES POUR FAIRE OUOI ?

Propriétaires, bénéficiez d'aides financières et d'un accompagnement pour les travaux de rénovation de vos logements.



#### > Faire des économies d'énergie :

faîtes des économies sur vos factures d'énergie en bénéficiant d'aides pour vos travaux de rénovation énergétique :

- isolation des combles et des murs
- changement de système de chauffage
- remplacement des menuiseries



#### > Remettre en état le logement :

si vous l'habitez ou souhaitez le mettre en location avec des travaux importants de type :

- rénovation
- mise aux normes



#### > Rendre un logement accessible :

pour les situations de handicap et de vieillissement, avec des travaux de type :

- mise aux normes de salle de bain
- adaptabilité des pièces à vivre (douche, WC, monte-escalier...)



# CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ



# POUR QUI ?

#### > Vous êtes propriétaire occupant :

- travaux liés aux économies d'énergie
- travaux d'adaptation du logement liés aux situations de perte d'autonomie
- travaux lourds et de sécurité-salubrité

#### > Vous êtes propriétaire bailleur :

- travaux de mise en conformité réglementaire (logement non décent) sur des logements vacants ou occupés.



# A QUELLES CONDITIONS ?

#### > Vous êtes propriétaire occupant :

- avoir un logement de plus de 15 ans
- ne pas dépasser un plafond de ressources

#### > Vous êtes propriétaire bailleur :

- en cas d'attribution d'aides conventionnement des loyers pendant 9 ans.



# ZONE D'ÉLIGIBILITÉ

#### > Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur :

- habiter sur l'une des communes détaillées au dos
- Vérifiez votre éligibilté en réalisant une étude de faisabilité approfondie auprès du Pays de l'Isle en Périgord.

# COMMENT ?

1

### PRISE DE CONTACT

auprès du Pays de l'Isle en Périgord :

- dans le cadre des permanences
- par téléphone ou par mail

### ENTRETIEN

Un premier entretien pour préparer une étude de faisabilité :

- présentation du projet et des travaux
- financements possibles

3

### VISITE LOGEMENT

Un second rendez-vous pour la visite du logement concerné.

4

## MONTAGE DOSSIER

Enfin, votre interlocuteur vous accompagne dans le montage du dossier.

Un interlocuteur vous accompagnera tout au long du processus Les études et l'accompagnement sont directement pris en chargi financièrement par le Pavs de l'Isle en Périgord.

#### QUELLES AIDES ?

De 25 à 50% du montant des travaux HT d'un plafond de travaux pouvant aller jusqu'à 50 000 €.

ATTENTION Ne jamais commencer les travaux tant que le dossier de demande de subventions n'est pas déposé.